



Conseil économique et social

Distr. générale
21 novembre 2013
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-deuxième session

11-21 février 2014

Point 3 a) de l'ordre de jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous

Déclaration présentée par le « Mouvement mondial des Mères International », organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.5/2013/L.2.



Déclaration

Mouvement Mondial des Mères – International (MMM I). Cette organisation souhaite attirer l'attention des États membres sur la situation vulnérable des mères dans le monde entier.

De nombreux éléments indiquent que les mères – et notamment les veuves, les mères célibataires ou divorcées – font partie des catégories les plus vulnérables de la population mondiale : elles sont très exposées au risque de pauvreté, d'isolement, de manque de moyens financiers et d'opportunités économiques, et, dans de nombreux cas, elles n'ont pas accès aux services sociaux. L'insécurité financière est l'un des problèmes dominants des mères pauvres et des mères célibataires. L'insuffisance de leurs ressources est un facteur de risque direct pour le bien-être et la survie de leurs enfants, et, souvent, une source d'anxiété, voire de dépression; cette situation affecte les « mécanismes de défense » – autrement dit la capacité à faire face à la vie quotidienne –, et prive les enfants concernés d'une enfance normale; en un mot, tous ces éléments contribuent à perpétuer la pauvreté, chez ces personnes.

De même, les femmes âgées – qui, autrefois, ont été des mères au foyer s'occupant de leurs enfants et de leur famille en général – sont également plus exposées que d'autres au risque de pauvreté, particulièrement après la mort de leur époux. En moyenne, les femmes survivent pendant cinq ans à leur mari; mais, dans une très grande majorité de pays, elles n'ont pas à droit à toucher une partie ou la totalité de la retraite de l'époux – d'où le risque important de pauvreté, auquel s'ajoutent la solitude et une santé déclinante.

Toutes les mères ont droit à un revenu stable et suffisant, afin de pouvoir offrir une bonne éducation à leurs enfants, ainsi que la sécurité à toute la famille en général.

Le Mouvement Mondial des Mères International (MMM) souhaite mettre en lumière le rôle unique des mères, car ce sont elles qui élèvent les générations à venir et sont, à ce titre, les premières à pouvoir combattre la pauvreté et réussir l'intégration sociale.

Pour aider les mères à jouer ce rôle exceptionnel, il faut agir dans trois domaines clés.

1. La sécurité sociale pour toutes les mères

Le Mouvement MMM soutient l'action de l'Organisation internationale du travail dans le sens de la « Sécurité sociale pour tous » – c'est-à-dire l'accès aux soins de santé et à la sécurité financière, en particulier pour les personnes âgées, les personnes au chômage, malades ou invalides, ainsi que toutes celles victimes d'un accident du travail, les femmes enceintes et tous ceux ou celles frappés par la perte du « soutien de famille ».

MMM demande instamment à chaque État de mettre en place une protection sociale universelle minimum, en particulier au bénéfice des mères, et dans les buts suivants :

- Assurer un revenu aux femmes enceintes et à celles qui élèvent des enfants en bas âge;

- Offrir – aux femmes enceintes, aux enfants en bas âge et aux enfants en général – un accès suffisant aux soins de santé;
- Garantir un revenu suffisant aux mères qui prennent de l'âge, qui n'ont pas été en mesure d'occuper un emploi en dehors de la cellule familiale, et qui, par conséquent, ne répondent pas aux critères pouvant leur assurer une retraite.

Vingt pour cent seulement des habitants de la planète bénéficient d'une couverture sociale suffisante; or, dans tous les pays où des mesures de protection sociale sont appliquées, on peut en constater l'utilité en termes de développement économique et durable – qui intègre également les personnes les plus démunies. Dans les pays à revenu intermédiaire et à faible revenu, de nombreux éléments indiquent, de manière catégorique, que l'accès aux programmes de sécurité sociale est étroitement lié à la réduction de la pauvreté et des inégalités – entre autres avancées sociales. D'après certaines études, les allocations sociales – même modestes – destinées aux personnes âgées et aux parents (pour élever leurs enfants) permettent de réduire de manière significative la « fracture » due à la pauvreté.

Ce n'est pas seulement une question de justice sociale; c'est aussi un investissement pour les générations à venir et pour rompre le cycle de la pauvreté.

Certains pays en développement (notamment le Mozambique et la Thaïlande) ont mis en œuvre des politiques efficaces. Au Brésil, le programme dit « Bolsa Família » prouve qu'un plan bien conçu, couvrant 26 % de la population, peut être mis en place, au départ, pour un coût ne dépassant pas 0,5 % du PIB.

2. L'éducation des jeunes filles

MMM soutient l'éducation en tant qu'instrument majeur de lutte contre la pauvreté et l'exclusion – et en particulier l'éducation destinée aux jeunes filles. Si, aujourd'hui, les filles bénéficient d'un accès accru à l'enseignement primaire (en 2011, dans le monde, 90 % des filles – contre 91 % des garçons – parvenaient au terme de l'enseignement primaire), il faut à présent se concentrer sur les adolescentes et les jeunes femmes, et leur conférer le droit à une bonne formation (y compris technique), pour leur donner accès au marché de l'emploi.

En élevant le niveau d'instruction des jeunes filles, on œuvre au développement et à l'amélioration de la société. Les jeunes filles instruites risquent moins le mariage précoce ou forcé; elles risquent moins, également, de mourir lors de leur accouchement; elles ont plus de chances d'avoir des enfants sains; enfin, elles auront également plus de chances de scolariser leurs enfants.

L'éducation des filles n'est pas seulement un droit; c'est aussi l'un des moyens les plus puissants pour rompre le cycle de la pauvreté.

3. Le travail non rémunéré de « femme au foyer »

Partout dans le monde, les femmes, et notamment les mères, sont les plus exposées au travail non rémunéré. Dans de trop nombreux cas, leur rôle de femme au foyer (non rémunéré, donc) vient compenser l'absence d'infrastructures publiques de base (dans les domaines de l'eau et de l'énergie, entre autres). De plus, les normes culturelles et les stéréotypes en vigueur dans certains pays maintiennent les femmes dans ce rôle de femme au foyer non rémunérée.

En outre, les femmes et les jeunes filles des milieux pauvres consacrent plus de temps à ces activités non rémunérées que celles de milieux moins pauvres – cela étant vrai pour tous les pays, et à tous les niveaux de développement.

Même les mères qui, par ailleurs, occupent un emploi en dehors de leur foyer, consacrent plus de temps aux travaux domestiques non payés que leur mari ou compagnon. Dans les pays de l'OCDE, cet écart d'activité entre les femmes et les hommes est en moyenne de 2 heures et 28 minutes par jour.

Il faut absolument aborder cette question du travail familial des femmes, non rémunéré, et qui, trop souvent, les empêche d'occuper un emploi payé et d'accéder ainsi à la protection sociale. Les États doivent traiter en priorité le développement d'infrastructures et de services publics, qui puissent permettre de réduire le travail ménager et difficile des femmes, et de redistribuer ainsi les richesses, de promouvoir une plus grande égalité entre les hommes et les femmes et de reconnaître l'apport précieux de l'activité familiale des femmes – car ce travail permet d'assurer le bien-être des personnes, des familles et de sociétés entières.

Les femmes – et en particulier les mères – recherchent un meilleur équilibre entre vie familiale et vie professionnelle, car, en bénéficiant d'une meilleure qualité de vie, elles peuvent également offrir de meilleures conditions de vie à leur famille.

Les États doivent promouvoir des politiques en faveur de la femme – notamment l'accès à des services de garde d'enfants abordables, les congés de maternité payés, ou encore une juste imposition des ménages et des familles.

Dans son rapport à l'Assemblée générale, Magdalena Sepúlveda, Rapporteuse spéciale sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, fait observer que le travail familial et domestique des femmes, qui est très « lourd » et inégalement réparti, est un obstacle majeur à l'égalité entre les sexes et à la jouissance, par les femmes, des droits de l'être humain, et que, dans de nombreux cas, cette situation condamne les femmes à la pauvreté. Par conséquent – ajoute M^{me} Sepúlveda –, le fait que les États ne parviennent pas à assurer eux-mêmes les soins familiaux, à les financer, à y apporter un soutien ou encore à réglementer ce secteur est en contradiction avec leurs obligations de protection des droits de l'homme, dans la mesure où cela crée des inégalités ou exacerbe les inégalités existantes, et du fait qu'une telle situation porte également atteinte à l'exercice, par les femmes, de leurs droits.

Par conséquent, le Mouvement MMM demande aux États d'envisager très sérieusement l'intégration du travail domestique et familial aux chiffres du PIB, et de mettre en place des systèmes de retraite au bénéfice de ceux et celles qui ont assuré les soins et le bien-être de leurs personnes à charge et de leur famille en général, et qui, ce faisant, ne sont pas en mesure d'avoir un revenu sur le marché de l'emploi.